[Texte]

Le vice-président: Il est possible de continuer la séance, si les membres du comité le désirent, jusqu'à 17 h 30. Est-ce que les membres du comité désirent continuer la séance?

Une voix: Cela exige le consentement unanime, monsieur le président.

Le vice-président: Cela prend un consentement unanime.

Mr. Allmand: I have some more questions; I do not know about the others.

The Vice-Chairman: Okay.

Mr. Schellenberger: Is the room rented after this?

The Vice-Chairman: No.

Mr. Schellenberger: We could go for a little while longer.

The Vice-Chairman: Mr. Schellenberger.

M. Allmand: A moins que . . .

Le vice-président: Monsieur Schellenberger.

M. Allmand: A moins que les fonctionnaires aient d'autres devoirs à remplir actuellement.

M. Tellier: Non, nous sommes à la disposition des parlementaires.

Le vice-président: Monsieur Schellenberger.

Mr. Schellenberger: Thank you, Mr. Chairman. I would like to pursue Mr. Allmand's question on auditing, but maybe I will do that another time.

I want to talk about the problem a number of Indian bands are raising regarding a trust fund held on their behalf here in Ottawa. The Minister said that he would check with the Auditor General within two weeks—and this is dated May 2—as to the rates of interest that are being allotted to the \$198 million that is in that fund, and whether there could be a detailed audit of the fund which would be given to the bands that have moneys in that trust fund. Have you, as the Deputy Minister, carried out that check with the Auditor General as to why the interest rates seem lower than they could otherwise get on the open investment market?

Mr. Tellier: Mr. Chairman, I would like to take advantage of this occasion to put the recored straight. The Minister never said this, and the story distorted what the Minister said, because the Auditor General, as we all know, has nothing to do whatsoever in fixing the interest rate being paid. This is a decision, as you know, taken by the Department of Finance and not by the Auditor General.

So the story was confusing two things: on the one hand the audit of these trust accounts—and I have tried to reply to this. I can come back to this if you want me to; I have tried to reply to Mr. Allmand's question in this regard.

On the question of the rate of interest being paid to trust accounts, you are aware that we are talking of an issue that is much broader than the Indian trust accounts which are being administered by the Minister of Indian Affairs; we are talking of the interest being paid by the Government of Canada on a broad range of trust accounts. We have done the follow-up on

[Traduction]

The Vice-Chairman: If the members of the Committee so desire, we can extend the meeting to 5.30 p.m. Do the members of the Committee wish to extend the meeting?

An hon. Member: That requires unanimous consent, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: That requires unanimous consent.

M. Allmand: J'ai d'autres questions; je ne sais pas si les autres en ont.

Le vice-président: D'accord.

M. Schellenberger: Est-ce que la salle est réservée après notre réunion?

Le vice-président: Non.

M. Schellenberger: Nous pourrions continuer un petit peu.

Le vice-président: Monsieur Schellenberger.

Mr. Allmand: Unless . . .

The Vice-Chairman: Mr. Schellenberger.

Mr. Allmand: Unless the officials have other duties which they must see to.

Mr. Tellier: No, we are at the disposal of the members.

The Vice-Chairman: Mr. Schellenberger.

M. Schellenberger: Merci, monsieur le président. Je voudrais poursuivre la question de M. Allmand quant à la vérification, mais je pourrai le faire à un autre moment.

Je voudrais parler d'un problème soulevé par un certain nombre de bandes indiennes au sujet d'un compte de fiducie détenu en leur nom, ici, à Ottawa. Le ministre a dit qu'il vérifierait auprès du vérificateur général d'ici deux semaines—cela est daté du 2 mai—pour savoir quels sont les taux d'intérêt sur les 198 millions de dollars qui se trouvent dans le fonds et pour savoir si l'on pourrait préparer à l'intention des bandes qui ont déposé des sommes dans ce fonds de fiducie une vérification détaillée. Vous êtes sous-ministre, est-ce que vous avez demandé au vérificateur général pour quelle raison ces taux d'intérêt semblent inférieurs à ceux qu'on pourrait obtenir sur le marché normal des investissements?

M. Tellier: Monsieur le président, j'en profite pour mettre les choses au point. Le ministre n'a jamais dit cela; ce que le ministre a dit a été déformé. En effet, le vérificateur général n'a absolument rien à voir avec la fixation des taux d'intérêt. Comme vous le savez, cette décision est prise par le ministère des Finances et non par le vérificateur général.

On a confondu deux choses: d'une part la vérification de ces comptes de fiducie... j'ai essayé de répondre à cette question. Je peux développer ma réponse si vous le souhaitez, mais j'ai essayé de répondre à la question qui m'avait été posée par M. Allmand à ce sujet.

Au sujet des taux d'intérêt versés aux comptes de fiducie, vous savez que cela dépasse de beaucoup le cadre des comptes de fiducie des Indiens qui sont administrés par le ministère des Affaires indiennes. Il s'agit des intérêts versés par le gouvernement du Canada dans toute une série de comptes de fiducie. Nous avons pris les mesures appropriées à la suite de l'engage-